
En présence de

Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Madame BARRAUD Samantha, Madame DESAGE Angélique et Monsieur BARRAUD Jean-Luc, Madame PIARROUX Audrey, , Monsieur LASSENE Jérôme, Monsieur ESPINASSE Jérôme, Madame PERPILLOU Angélique, Monsieur NARD Sylvain,

Absents Monsieur DORLIAT Guillaume

Secrétaire de séance

Madame Audrey PIARROUX

Approbation du procès-verbal

Sans observation, le procès-verbal du 24 février 2023 est approuvé à l'unanimité avec 10 Pour.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 24 février 2023.

Finances :

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2022,
- Vote des taux,
- Subventions aux associations.

Affaires Générales :

- Enquête Publique.

Questions diverses :

Heure de clôture

Conseil municipal clôturé à 21h55

1- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2022

Les comptes administratifs sont votés par le conseil municipal et approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés. Le maire n'a pas pris part au vote.

1°) Vote du compte administratif M14 de l'exercice 2022

a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 529 078,92 €

Recettes réalisées : 574 281,52 €

Excédent reporté de l'exercice 2021 : 21 693,82 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 66 896,42 €

b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 69 935,71 €

Recettes réalisées : 88 356,50 €

Déficit reporté de l'exercice 2021 : 160 256,96 €

Soit un résultat d'exercice déficitaire de 141 836,17 €

2°) Vote du compte administratif Eau de l'exercice 2022

a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 52 368,71 €

Recettes réalisées : 52 563,30 €

Excédent reporté de l'exercice 2021 : 35 989,01 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 36 183, 60 €

b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 65,18 €

Recettes réalisées : 14 454,27 €

Excédent reporté de l'exercice 2021 : 117 305,72 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 131 694,81 €

2- Vote des taux des taxes

J.L BREGAINT, demande à l'assemblée du conseil municipal d'augmenter les taux d'impositions pour l'année 2023 de 2 points. Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'augmenter les taux pour 2023 de 2 points.

Les taux pour 2023 seront donc les suivants :

Taux de TFB : 33,90 % ➡ produit attendu de TFB : 215 062 €

Taux de TFNB : 69,97% ➡ produit attendu de TFNB : 34 005 €

Taux de THS : 13,26% ➡ produit attendu de la THS : 11 299 €

L'effet du coefficient correcteur consécutif à la suppression de la TH sur les résidences principales est un prélèvement de 118 693 €.

Le montant du prélèvement effectué au titre du coefficient correcteur reste fixe, quelque soit l'augmentation des taux des trois taxes.

Soit un total de produits issus de la fiscalité directe locale de 141 673 €

En 2023, le montant FNGIR reste de 138 733 € et la DCRTP de 72 746€.

3- Subventions aux associations

J.L BREGAINT, présente les différentes subventions de fonctionnement attribuées en 2022. Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2023 comme suit :

- Fédération des déportés de la Haute-Vienne : 35,00 €
- ACCA de Moissannes : 400,00 €
- Comice agricole et journée de la viande : 150,00 €
- Secours populaire de Limoges : 30,00 €
- FNATH Saint Léonard : 50,00 €
- Paralysés de France de Limoges : 30,00 €
- GVA Saint-Léonard : 40,00 €
- Amicale des pompiers St Léonard : 100,00 €
- AAPMA Saint-Léonard : 30,00 €
- Club rencontres Moissannes : 200,00 €
- Amicale Laïque Moissannes : 1 000,00 €
- M.C.S.L : 600,00 €
- USEP Moissannes : 510,00 €
- Association des Jeunes Pompiers : 50,00 €
- Foyer Rural : 570,00 €

Le montant total des subventions 2023 s'élève à 3 795,00 €. Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal M57 2023.

4- Enquête Publique

J.L BREGAINT, informe l'assemblée délibérante la nécessité de déclasser des chemins ruraux aux lieux-dits Puy Boucaud, La Chaise et Vernon. Ces chemins ont perdu leur utilité pour la circulation publique. Pour permettre le déclassement et l'aliénation des chemins une enquête publique doit être réalisée. Monsieur le maire indique avoir choisi monsieur CARCAUD Rémi en qualité de commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique des différents chemins.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences la première le 19 avril 2023 de 9h15 à 11h15 et la seconde le 03 mai 2023 de 15h30 à 17h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le déclassement et autorise monsieur le maire à accomplir les démarches administratives pour le lancement de l'enquête publique. Pour 10 Contre O.

5- Questions diverses

- J.L BREGAINT, informe avoir rencontré un agent du patrimoine pour faire un bilan de l'accessibilité handicapés des bâtiments publics. Avis favorable du conseil.
- J.L BREGAINT, indique qu'une proposition a été faite pour la vente du fond de commerce des Cornadis. Avis favorable du conseil.
- J.L BREGAINT, précise avoir fait faire deux devis auprès de SIORAT pour la mise en sécurité de la route de Lage Lauchoux par rapport à la construction du Méthaniseur. Le montant des travaux seraient de 33 510 € TTC.

Le Maire,
Jean-Louis BREGAINT

